

Carte scolaire dans les lycées : le rectorat réagit

À la suite de l'article paru dans nos colonnes vendredi 4 décembre' intitulé *La grande inégalité des lycées bayeusains*, le rectorat a souhaité apporter des précisions.

Par la voix de la proviseure du lycée Arcisse-de-Caumont, Nathalie Le Cleach, il explique : « **Deux réunions se sont tenues avec les deux proviseurs des lycées concernés et le rectorat. Une première le 9 septembre au cours de laquelle les problématiques propres aux lycées de Bayeux ont été évoquées.** »

Un « **temps de travail de part et d'autre** » a ensuite suivi pour aboutir, le 10 novembre, à une nouvelle réunion en audioconférence. « **Les deux proviseurs de Chartier et Arcisse-de-Caumont, le directeur académique et tous les collaborateurs de madame la rectrice** » y ont participé. Au cours de cette réunion, la rectrice a bien signifié « **ne pas avoir retenu l'option d'une carte scolaire** », estimant qu'elle « **n'était pas la réponse *ad hoc* à la situation du Bessin** », pour lui préférer « **des arbitrages dans un objectif de mixité sociale et d'offre éducative pour garantir une plus juste répartition des élèves** », sans en préciser les modalités concrètes.

Le rectorat s'est ainsi engagé à une « **plus grande vigilance au moment du passage de la 3^e à la 2^{nde} afin d'assurer l'ouverture de quatre classes de 2^{nde} à Arcisse-de-Caumont. Des effectifs de 240 élèves à Chartier et 135 à Arcisse-de-Caumont sont prévus à la rentrée prochaine** », poursuit Nathalie Le Cleach.